

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le trente septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ Maire

Sous la présidence de M. Jean-Marc GITZ Maire

Etaient présents : MM. : Claude BOEHM 1er adjoint, Martine ADLOFF 2^{ème} adjointe, Frédéric MEHL 3^{ème} adjoint, Martine KAUFF, Doris LOTZ, Yannick MERZ, Michèle RICHERT, Gaëtan VIX, Véronique WENDLING.

Etaient absents : Yannick BRUHL

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 JUIN 2022
3. DELEGUES AU SEIN DU SIVOS DU STERNENBERG
4. RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LES PATURAGES
5. LOCATION DE LA SALLE SOCIO EDUCATIVE
6. LOYER DES LOGEMENTS COMMUNAUX
7. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL INCENDIE ET SECOURS
- 8.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Gaëtan VIX.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 JUIN 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

N° 014/2022 DELEGUES AU SEIN DU SIVOS DU STERNENBERG

Vu la démission de Monsieur Martin KAUFF :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

de nommer Monsieur Jean-Claude BOEHM comme délégué.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 06 MAI 2022, RENDUE EXECUTOIRE LE 20 MAI 2022.

N° 015/2022 RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LES PATURAGES

Considérant la convention entre ; d'une part la Commune de Wolschheim représentée par M. Jean-Georges SORGIUS, Maire, et d'autre part, l'Indivision Bernard RUSCH, Etienne RUSCH, Louis RUSCH et Alice MOSBACH, en date du 29 septembre 2006 ;

Considérant que la voirie, les réseaux et équipements du lotissement privé sont terminés, l'indivision Rusch propose de rétrocéder la voirie dénommée « rue des Noyers » à la Commune pour 1 € symbolique.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2006,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 06 mai 2022,

Vu l'autorisation de lotir déposée le 19 septembre 2006, par l'Indivision RUSCH,

Vu la proposition de l'Indivision Rusch de rétrocéder la voirie à la commune,

Vu la nécessité d'intégrer cette voirie dans la voirie publique communale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir les parcelles de la voirie du lotissement « les Pâturages » cadastrées comme suit :

- Section n°4 Parcelle n°502 d'une superficie de 432 m2
- Section n°4 Parcelle n°501 d'une superficie de 170 m2
- Section n°4 Parcelle n° 474 d'une superficie de 154 m2

DECIDE d'accepter la vente au prix symbolique de 1 €, d'accepter la proposition de l'Indivision de prendre à charge les frais de l'acte notarial, d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession ou tout document y relatif, d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches, procédures et formalités pour la rétrocession et pour l'intégration dans le domaine public de la voirie communale.

N°016/2022 LOCATION DE LA SALLE SOCIO EDUCATIVE

Vu la délibération N°027/2015 concernant les tarifs de location de la salle Socio-Educative ;

Considérant q 'il y a lieu de revoir les tarifs en fonction de la hausse des tarifs d'électricité ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

D'APPROUVER les tarifs comme suit :

Pour les personnes habitant le village :

Petite salle : 120 € + charges

Grande salle : 200 € + charges

Funérailles (collation) : 46 €

Pour les personnes extérieures au village :
Petite salle : 150 € + charges
Grande salle : 250 € + charges
Funérailles (collation) : 61 €

De porter à 0,40 € le prix de kw d'électricité, ce tarif sera applicable au 1^{er} janvier 2023.

N°017/2022 LOYER DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa délégation qui lui a été accordée le 02 juin 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'appliquer, sous réserve de l'accord des locataires, la révision des loyers à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la location du petit logement communal à M. Aurélien COSTA et MME Tifaine GOETZ et celui du grand logement à M. Guillaume DRUCBERT.

N°018/2022 DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL INCENDIE ET SECOURS

Considérant le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal incendie et secours complète le code de la sécurité intérieure par l'article D 731-14 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

De nommer M. Yannick MERZ, domicilié à Wolschheim 3 rue du Nord.

La séance est levée à vingt et une heures.
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Jean-Marc GITZ
Maire

Jean-Claude BOEHM
1er adjoint,

Martine ADLOFF
2ème adjointe,

Frédéric MEHL
3^{ème} adjoint,

Yannick BRUHL
Conseiller,
Abs. avec excuses

KAUFF Martin,
Conseiller,

Doris LOTZ
Conseillère,

Yannick MERZ
Conseiller,

Gaëtan VIX
Conseiller,

Michèle RICHERT
Conseillère,

Véronique WENDLING.
Conseillère.

